

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 9 mai 2016 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc (a donné procuration à M. HANSMANN Frédéric), M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul, M. LEHNER Jean-Christophe, Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick, Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER Michèle, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusé : M. MAPPUS Marc a donné procuration à M. HANSMANN Frédéric

Membres absents non excusé :

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 15

N°30/2016

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

N°31/2016

Objet : Rapport des commissions

- Commission bâtiments :
 - Les ABF ont refusé de nombreux dossiers de travaux ou les mettent en attente pour pièces manquantes (pièces qui n'étaient jamais demandées jusqu'à présent). Un rendez-vous va être demandé pour refaire le point avec eux.
 - Les travaux pour l'appentis ont démarré. Ils devraient être terminés pour juillet.
 - Les travaux sur les paratonnerres ont également démarré.
- Rencontre avec M. SIMONIN, responsable du SDEA :
Plusieurs chantiers liés à l'eau et/ou l'assainissement ont été réalisés sur route fermée sans arrêté municipal. Un point a été fait sur le manque de communication entre le SDEA et la commune.
- Commission SDEA périmètre Stotzheim et environs :
Le compte rendu est disponible en mairie. Lors de cette réunion il a été évoqué les travaux à venir dont l'étanchéité des réservoirs. Il y a actuellement une étude de l'eau dans les lieux accueillant des enfants (écoles, périscolaire ...).
Les analyses régulières ont fait apparaître que l'eau du village est très agressive.

N°32/2016

Objet : Comptabilité : attribution des subventions

Dans le cadre des subventions demandées par différentes associations, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les dépenses de subventions.

- Syndicat Viticole : l'action confusion sexuelle est renouvelée 1 300 € de subvention
- Fondation du patrimoine 50 € de subvention

Le montant de ces subventions a été adopté à l'unanimité.

- Mittel B : l'association a plusieurs projets dont les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 3 600 €. Elle demande une subvention à la commune afin de pouvoir s'équiper de matériel. Après en avoir débattu, il a été décidé de ne pas attribuer de subvention à l'association mais d'acheter le matériel vidéo et audio à hauteur de 2 150 € (selon devis présenté).

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016

Le matériel sera mis à disposition de l'association. Une convention d'utilisation du matériel sera mise en place entre la commune et l'association Mittel B.
Cette décision a été prise à 14 voix « pour » et 1 abstention

N°33/2016

Objet : Restauration du Weinschlagbuch

Le Livre de l'Artikul Buch de 1544 renfermant le Weinschlagbuch de 1600 à 1971 actuellement conservé aux archives départementales à Strasbourg est en mauvais état. Il mériterait une restauration. Cette restauration est estimée à 1 721,03 € TTC.

Une ambiguïté dans le descriptif du devis a été soulevée par un membre du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer la restauration du Weinschlagbuch selon le devis présenté,
- charge M. le Maire de signer le devis,
- charge M. le Maire de demander une subvention auprès des organismes et collectivités susceptibles d'en attribuer une.

N°34/2016

Objet : Acquisition d'un terrain

VU la délibération 29/2016 du 4 avril dans laquelle les membres du conseil municipal demandent à M. le Maire de déposer un dossier de candidature pour acquérir le terrain situé section 10 parcelle 139 d'une contenance de 10,83 ares.

Dans son courrier du 25 avril 2016, la SAFER nous informe que la candidature de la commune a été retenue.

Le prix de rétrocession (frais SAFER inclus), y compris les peupliers s'élève à un montant de 2 168 €, à majorer d'un acte notarié (ou par acte administratif).

Le montant de 2 168 € a été calculé pour une date de paiement fixée au 17 décembre 2016. Passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du conseil d'administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6,5 % sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas donner suite à l'achat de ce terrain, vendu trop cher pour une zone non constructible et inondable.

N°35/2016

Objet : Décision modificative n°1

VU la délibération n° 32/2016 de ce jour concernant l'acquisition de matériel audio et vidéo, CONSIDERANT le dépassement de crédit au chapitre 21,

Article	Objet	Montant /€
020 Dépenses Imprévues	Acquisition matériel audio et vidéo	- 2 168 €
2183 Matériel informatique		+ 2 168 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte cette décision modificative.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016

N°36/2016

Objet : Révision des loyers pour l'année 2016

Considérant la conjoncture actuelle, M. le Maire propose de faire un geste en faveur des locataires des bâtiments communaux en maintenant le montant des loyers sans augmentation pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les loyers du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

N°37/2016

Objet : Tarif des concessions du cimetière

VU la délibération du 13 septembre 2004 visant à réviser les tarifs des concessions du cimetière,

Actuellement les tarifs en vigueur sont les suivants :

- concession pour 25 ans – tombe simple : 150 €
- concession pour 15 ans – tombe simple : 90 €

Il devient de plus en plus difficile de trouver les héritiers des défunts pour les concessions de 25 ans. De plus, les communes avoisinantes pratiquent des tarifs plus élevés.

A titre comparatif, pour une tombe simple pour 15 ans :

- Andlau : 130 €
- Barr : 250 €
- Eichhoffen : 100 €
- St-Pierre : 75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix « pour » et 1 abstention, décide de revaloriser les tarifs des concessions du cimetière, à compter du 1^{er} juin 2016 :

- concession pour 25 ans – tombe simple : 175 €
- concession pour 15 ans – tombe simple : 105 €

N°38/2016

Objet : Modification du tracé du sentier GR5 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Bas-Rhin

M. le Maire expose à l'assemblée que :

En application de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le département du Bas-Rhin entend inscrire au PDIPR, les sentiers et itinéraires de randonnée suivants, lesquels se trouvent sur le ban communal :

- le sentier GR®5 balisé Rectangle rouge

Les sentiers et itinéraires en cause sont répertoriés sur la carte topographique jointe en annexe du présent rapport. Ce tracé est une modification par rapport à l'itinéraire historique du rectangle rouge.

Certains de ces sentiers empruntent des chemins ruraux de la commune. Les portions des chemins ruraux concernés sont également mentionnées sur la carte ci-jointe en annexe.

A toutes fins utiles, il est rappelé que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016

De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du conseil municipal, qui doit avoir proposé au conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Ces itinéraires inscrits au PDIPR feront l'objet d'un entretien courant et d'un balisage par le Club Vosgien.

Par ailleurs, il est rappelé que les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent, le cas échéant, réglementer les conditions d'utilisation des sentiers et itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au PDIPT.

Le conseil municipal' après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir débattu :

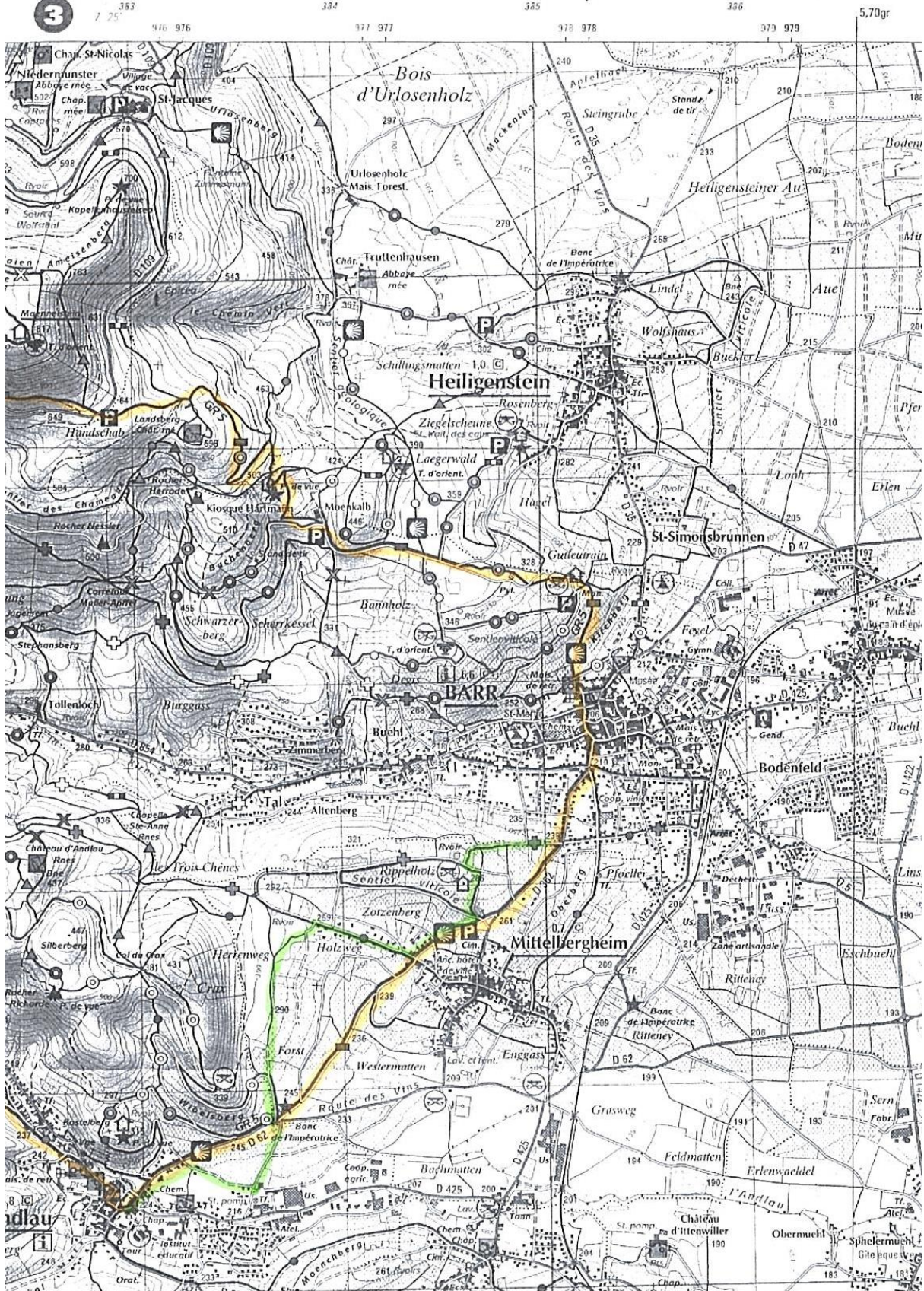
Vu l'article L.361-1 du Code de l'environnement,

- donne un avis favorable à l'inscription au PDIPR des sentiers et itinéraires de randonnée sis sur le ban de la commune et répertoriés sur le plan joint en annexe;
- donne son accord à ce que ces itinéraires empruntent les chemins ruraux de la commune également mentionnés sur le plan joint en annexe ;
- s'engage conformément aux dispositions des articles L.361-1 du Code de l'environnement et L.121-17 du code rural (nouveau), à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins ruraux ainsi qu'à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue promenade de la et de la randonnée ;
- s'engage à informer le département du Bas-Rhin de toute modification envisagée ;
- autorise le balisage et le panneauage de ces itinéraires empruntant les chemins ruraux ;
- autorise M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016

Tracé GR5 actuel Propositions de modification



Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016

N°39/2016

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement : régularisation pour l'exploitation des Tanneries de cuir de veau Haas

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation durant la période de l'enquête publique (du 21 avril 2016 au 20 mai 2016)

Le conseil municipal a pris connaissance du dossier et n'a pas d'observations particulières à formuler.

N°40/2016

Objet : Divers

- Le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 1306/2013 du 17 décembre 2013 et l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) impose aux Etats membres de prendre des mesures sur **l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux**. La France a choisi la période du 1er avril au 31 juillet.
- Nous avons reçu une demande pour mettre en place un mobil home en zone Aa. Il faudra faire une réunion avec le demandeur et le sous-préfet car la zone est inconstructible.
- Extinction de l'éclairage public nocturne : certains conseillers ont eu quelques remarques de la population à ce sujet.
- Conférence haut débit : M. KRETZ a assisté à cette réunion qui a eu lieu à Stotzheim. La fibre sera installée dans le village avant 2022. Le coût de revient par prise (une prise par foyer) est de 1 200 €, dont 175 € seront à la charge des communes / EPCI.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30

Mittelbergheim, le 12 mai 2016

Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :	9 MAI 2016
DATE DE LA CONVOCATION :	28 AVRIL 2016
CONSEILLERS EN FONCTION :	15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
30 / 2016	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	1
31 / 2016	Rapport des commissions	1
32 / 2016	Comptabilité : attribution des subventions	1-2
33 / 2016	Restauration du Weinschlagbuch	2
34 / 2016	Acquisition d'un terrain	2
35 / 2016	Décision modificative n°1	2-3
36 / 2016	Révision des loyers pour l'année 2016	3
37 / 2016	Tarif des concessions du cimetière	3
38 / 2016	Modification du tracé du sentier GR5 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Bas-Rhin	3-4-5
39 / 2016	Installations classées pour la protection de l'environnement : régularisation pour l'exploitation des Tanneries de cuir de veau Haas	6
40 / 2016	Divers	6